

RÈGLEMENT RESTONICA TRAIL BLANC 2024

L'association RESTONICA TRAIL

(Association loi 1901 depuis septembre 2009)

organise une manifestation en faveur de l'Association La Marie-Do
qui œuvre au profit de la lutte contre le cancer :

15ème Restonica Trail Blanc - NIOLU

Course de 18 km* et 630 m* D+ départ le Dimanche 28/01/2024 à 10h00

Course de 8 km* et 280 m* D+ départ le Dimanche 28/01/2024 à 10h20

Marche de 8 km* et 280 m* D+ départ le Dimanche 28/01/2024 après 10h25

*données approximatives, distances et dénivelés non mesurés officiellement.

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'emplacement des « PC » et les horaires. Elle se réserve également le droit d'annuler les épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.

• **Conditions de participation :**

Pour participer, il est indispensable :

- ✓ d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela
- ✓ d'avoir acquis, préalablement, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment:
- ✓ savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (vent, froid, brouillard, pluie ou neige)
- ✓ savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- ✓ d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

• **Obligations du participant :**

- ✓ Port du dossard devant et visible durant toute la durée de la manifestation jusqu'à la ligne d'arrivée.
- ✓ Respect scrupuleux du parcours balisé, chaque participant doit rester sur le chemin balisé.
- ✓ S'il s'éloigne volontairement du chemin balisé, il n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.
- ✓ Conserver sur soi ses petits déchets

Les contrôles :

Afin de sécuriser l'épreuve le passage sur la ligne au moment du départ et à l'arrivée est obligatoire, ainsi que le passage aux postes de contrôles positionnés sur l'ensemble du parcours, afin de vérifier que tous les partants ont bien rejoint l'arrivée.

En cas d'abandon, rejoindre le PC le plus proche rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles.

Les traversées de routes sur le parcours :

Il y a quatre traversées de route sur le parcours, protégées par des signaleurs bénévoles de l'association munis de chasubles jaunes et de panneaux indicateurs. Ils seront présents toute la durée de la manifestation pour la sécurité des participants qui doivent se conformer scrupuleusement à leurs ordres avant toute traversée de la chaussée.

Conditions d'inscription :

Cette manifestation est ouverte à toute personne, homme ou femme,

âgée de 18 ans et plus dans l'année de la course, licenciée ou non, pour sa participation à la course de 18km,

âgée de 16 ans et plus dans l'année de la course, licenciée ou non, pour sa participation à la course de 8km avec une autorisation parentale obligatoire pour les – de 18 ans,

âgée le jour du départ de 14 ans et plus, pour **la Marche** avec une autorisation parentale obligatoire pour les – de 18 ans

Pour s'inscrire, allez sur le site du www.restonicatrail.fr un lien vous dirige vers le site qui permet **l'inscription, le téléversement des documents obligatoires et le paiement en ligne**, les documents obligatoires doivent être téléversés à l'inscription ou, à défaut, transmis par mail à inscription@restonicatrail.fr avant le samedi 27 janvier à 16h.

Il sera possible de s'inscrire à la marche sur place, mais veuillez préférer l'inscription sur Internet.

Documents obligatoires :

La participation à l'une des 2 courses est soumise à la présentation obligatoire :

- ✓ d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
 - ✓ ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
 - ✓ ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.
- ✓ Autorisation parentale pour les mineurs.

Aucun document obligatoire pour la marche, sauf l'autorisation parentale pour les mineurs.

Remise des dossards :

Elle s'effectuera sur place le matin à partir de 8h00 si le dossier est complet et valide.

Ordre d'arrivée :

Les 2 épreuves sportives seront chronométrées et il sera procédé à un classement. Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes seront récompensés pour chacune des distances.

Il n'y aura ni classement, ni récompenses pour la marche.

Assistances médicales et sécurité :

Des postes de contrôle sont implantés sur le parcours pendant toute la durée de l'épreuve, en relation radio et/ou téléphone avec le PC Poppaghja où un médecin avec son équipe sont présents durant toute la durée de l'épreuve.

Zones médicales

Suppression des soins de récupération, excepté pour des problèmes de santé urgents.

Il appartient à une personne en difficulté ou sérieusement blessée de faire appel aux secours :

- ✓ en se présentant à un PC sur le parcours ;
- ✓ en appelant le PC course tél : **06.25.91.04.17**
- ✓ en demandant à un autre coureur de prévenir le PC le plus proche et/ou les secours.

Il appartient à chaque participant de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Venir en aide et signaler un concurrent en grande difficulté ou en situation dangereuse est un devoir.

Un participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les médecins et secouristes sont en particulier habilités :

- ✓ à stopper (en récupérant son dossard) tout participant inapte à continuer l'épreuve,
- ✓ à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les personnes qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais éventuels résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du « secouru » de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC, vous pouvez appeler directement les organismes de secours Tél : **112** (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « Urgences seulement »)

En cas d'abandon, le concurrent s'engage à prévenir ou faire prévenir le PC le plus proche et à rendre son dossard. Il sera mis « hors course » et pourra quitter le parcours par ses propres moyens, ou « via » un lieu de rapatriement indiqué par l'organisateur.

Assurance :

L'organisation bénéficie d'une assurance de responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient normalement des garanties accordées par leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité, principalement en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

Modalités de départ :

Devant la maison forestière de Poppaghja

Tous les concurrents se réuniront obligatoirement 10 minutes avant le départ, et il leur sera rappelé les consignes de sécurité, et plus particulièrement celles concernant les traversées de route.

Contrôle anti-dopage :

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

Droits à l'image :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la manifestation, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Annulation :

La situation sanitaire est connue de tout un chacun et personne ne sait de quoi demain sera fait. L'organisateur n'exclue pas la possibilité d'être obligé à renoncer à cet événement. Dans ce cas, il contactera chacun des inscrits par mail et leur proposera un remboursement à hauteur de 70%.

Protection des données personnelles :

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du Restonica Trail, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées excepté nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Toute demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : inscription@restonicatrail.fr

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

La participation à la manifestation « Restonica Trail Blanc » implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement. La prise du dossard par le participant, entraîne automatiquement l'acceptation du règlement dans son intégralité.